

C.E.T. : Plafond Relevé !

Dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques organisés cette année, le plafond du compte épargne-temps (CET) est relevé à 70 jours pour l'année 2024.

Deux textes modifient la réglementation relative au CET afin d'instaurer une dérogation au plafond global de jours pouvant être épargnés sur le CET.

Ainsi, le [décret n°2024-15 du 9 janvier 2024](#) modifie le [décret n°2004-878 du 26 août 2004](#) relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale afin de renvoyer à un arrêté ([l'arrêté du 9 janvier 2024](#)) le soin de fixer le nombre global de jours pouvant être déposés sur un CET.

L'arrêté prévoit les dispositions suivantes :

➤ Maintien du plafond de droit commun à 60 jours

L'arrêté rappelle la règle selon laquelle le plafond de jours pouvant être épargnés sur le CET est **fixé à 60 jours**.

➤ Instauration d'un plafond dérogatoire à 70 jours pour 2024

Pour l'année 2024, l'arrêté prévoit une dérogation au plafond global de jours pouvant être épargnés sur le CET. Ainsi, le plafond global de jours pouvant être maintenus sur le CET au terme de l'année 2024 est **fixé à 70 jours**.

Cas des agents bénéficiant déjà d'un plafond plus élevé (jusqu'à 70 jours) suite au dispositif dérogatoire mis en place en 2020 en raison de la crise sanitaire :

L'arrêté prévoit qu'ils pourront bénéficier, au terme de l'année 2024, d'un CET correspondant au **nombre de jours qu'ils ont épargné au terme de l'année 2023, augmenté de 10 jours**.

Par exemple, un agent qui dispose de 65 jours sur son CET au terme de l'année 2023 pourra épargner jusqu'à 10 jours sur son CET au terme de l'année 2024, aboutissant à un plafond de 75 jours.

A NOTER : Le relèvement du plafond à 70 jours **n'est pas limité aux seuls agents mobilisés dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques**. Le dispositif dérogatoire s'applique à l'ensemble des agents territoriaux remplissant les conditions pour disposer d'un CE



FO

VILLE, CCAS

&

AGGLO DE BRIVE

✉ 9 rue de Noailles

19100 Brive la Gaillarde

fovilleccasagglodebrive@gmail.com

<https://www.fo-brive-territoriaux.fr>

<http://www.facebook.com/Fo-Ville-Ccas-Et-Aggllo-De-Brive>

LE P'TIT EDITO

Un gouvernement anti-Fonction publique

Un courrier de toutes les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique daté du 29/10/2024 a obligé le ministre de la Fonction publique à nous recevoir.

Précisons que c'est la première fois que le ministre recevait les organisations syndicales en multilatéral et après de nombreuses annonces contre les fonctionnaires (3 jours de carence, diminution de l'indemnisation en congé maladie, suppression de la GIPA, suppression de postes).

A la demande de FO d'abandonner le projet de loi Guérini et de retirer les amendements gouvernementaux sur les 3 jours de carence et la diminution de 10% de l'indemnisation en cas d'arrêt maladie, le ministre a opposé une fin de non-recevoir.

De fait, la délégation Force Ouvrière a quitté la séance.

De plus, les attaques sans précédent contre la Fonction publique territoriale avec 100 000 suppressions de postes et un budget hospitalier bien en deçà des besoins de la population sont tout aussi inacceptables.

Pour FO Fonction publique, il est impossible de s'inscrire dans un agenda social consistant à diminuer les droits des agents et à affaiblir le pouvoir d'achat.

Les attaques incessantes du gouvernement méritent une riposte des 5,7 millions d'agents de la Fonction publique. FO Fonction publique propose aux agents une mobilisation à la hauteur des mesures anti-fonctionnaires. A 3 jours de carence, FO Fonction publique propose 3 jours de grève et de mobilisation aux autres organisations syndicales !

Fiers d'être fonctionnaires !

Fiers d'être au service du public



**Pour Noël
Offrez vous
un avenir !**



Syndiquez vous !

Malgré un climat social morose,
le syndicat FO Ville, CCAS et Agglo de Brive
vous souhaitent de passer d'agréables
fêtes de fin d'année.



JOUR DE CARENCE MALADE PAS COUPABLE Ni 1 Ni 2 Ni 3 ZERO !

GRIPPE
5 JOURS D'ARRÊT



ÉLISE

AGENT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE DEUXIÈME CLASSE
6^{ème} ÉCHELON (IM 376)

AUJOURD'HUI

- 64,07€

1 JOUR DE CARENCE

AVEC LA RÉFORME

- 205,02€

3 JOURS DE CARENCE
2 JOURS PAYÉS A 90 %

MIGUEL

CONTROLEUR DES FINANCES PUBLIQUES 6^{ème} ÉCHELON (IM 421)

AUJOURD'HUI

- 76,57€

1 JOUR DE CARENCE

AVEC LA RÉFORME

- 229,71€

3 JOURS DE CARENCE



ANGINE
3 JOURS D'ARRÊT

BRONCHITE AIGUE
4 JOURS D'ARRÊT



SADIA

INSPECTRICE DES FINANCES PUBLIQUES 6^{ème} ÉCHELON (IM 485)

AUJOURD'HUI

- 91,33€

1 JOUR DE CARENCE

AVEC LA RÉFORME

- 283,13€

3 JOURS DE CARENCE
1 JOUR PAYÉ A 90 %

FO LA FORCE DU COLLECTIF !

C'EST POUR VOUS QU'ON SE BAT !

212



Le 21 octobre 2024

Monsieur Frédéric Soulier
Maire de la Ville de Brive
Président de l'Agglomération du
Bassin de Brive
Place Jean Charbonnel
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

Objet : Demande de rendez-vous

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président,

Nous constatons que la plupart des difficultés rencontrées par l'ensemble des services que nous vous faisons remonter très régulièrement, restent sans réponse concrète de votre part.

Aussi, le moral des agents se délite de plus en plus alors que l'on parle constamment du bien-être au travail.

A ceci se rajoute votre dernière annonce de suppressions de postes qui ne fait qu'aggraver le mal-être ambiant, déjà très alarmant. Cette s'annonce ne s'est accompagnée d'aucun projet structurant expliquant quelles missions de service public se verront supprimées et/ou dégradées, et comment les agents réaliseront la continuité de leur mission.

Cependant, d'autres sujets préoccupent l'ensemble des agents :

- Le pouvoir d'achat
 - Les stagiairisations
 - Le VERITABLE télétravail
 - Conditions de travail etc...

Les organisations syndicales sollicitent donc un rendez-vous afin d'aborder l'ensemble de ces sujets de préoccupation.

Dans l'attente d'une date pour une rencontre intersyndicale, nous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Karine BIELLY,
Secrétaire de la CGT,

Delphine SIRIEX,
Secrétaire FO

Jérôme LAVERGNE
Secrétaire UNSA



« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu. »
Bertolt Brecht